



FEDERATION DES ENTREPRISES
DU COMMERCE
ET DE LA DISTRIBUTION

Communiqué de presse

Paris, le 8 mars 2011

**Les enseignes de la distribution expérimenteront l’affichage environnemental
sur des centaines de références, dès juillet 2011**

10 enseignes de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) participeront à l’expérimentation nationale d’affichage des caractéristiques environnementales des produits, suite à l’appel à projets lancé par le ministère de l’Ecologie et dont les résultats ont été rendus publics ce jour par Nathalie Kosciusko-Morizet. Il s’agit de : Atac, Auchan, Boulanger, Carrefour, Casino (qui a déjà mis en œuvre un affichage environnemental sur plusieurs centaines de produits MDD), Conforama, Decathlon, Leroy Merlin, Monoprix et Picard Surgelés.

Les expérimentations prévues porteront sur des produits très diversifiés, tant alimentaires (biscuits, jus de fruits, lait en brique, plats cuisinés, produits surgelés, yaourts...) que non alimentaires (produits d’hygiène, lessives, articles de sport, électroménager, bricolage et équipement de la maison...). Les enseignes expérimenteront différents modes de communication de l’information aux consommateurs : information sur le lieu de vente, sur le produit ou sur des sites internet.

Ces expérimentations commenceront entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre 2011 au plus tard et dureront une année. Avant fin 2012, les opérations menées feront l’objet d’une évaluation par chacune des entreprises sélectionnée pour que soit présenté un bilan de l’expérimentation.

En s’engageant aujourd’hui à expérimenter l’affichage environnemental, les enseignes de la FCD souhaitent pouvoir déterminer les méthodologies adéquates et tester les différents modes de restitution aux consommateurs pour garantir une information fiable, complète et compréhensible.

Grâce à l’étude menée avec l’ANIA et l’ADEME sur 300 produits de consommation courante, les enseignes ont d’ores et déjà mis en évidence plusieurs conditions de réussite de ce projet et notamment le bon fonctionnement de la transmission des données tout au long de la chaîne de production et de distribution, ainsi que la disponibilité de données publiques, consensuelles et gratuites afin d’optimiser les coûts induits et de fiabiliser les résultats obtenus.

FCD : La Fédération représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 635 000 salariés, 1 400 hypermarchés, 5 600 supermarchés, 3 700 maxidiscomptes et 15 500 magasins de proximité, soit environ 26 000 points de vente pour un volume d’affaires de 170 milliards d’euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l’aménagement du territoire et d’urbanisme commercial.

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53 – prouvost@fecd.eu